



EXTRAIT
du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le lundi 05 février à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 30 janvier 2024, s'est réuni en mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, en séance publique.

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 30 janvier 2024
Nombre de présents	30	
Nombre de pouvoirs	5	Date de publication : 08 février 2024
Suffrages exprimés	35	

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Marylène HENault, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LABARCHEDE, Mme Florence PEYSALLE, Mme Gisèle CAMIADE, M. Olivier COUSIN, Mme Aline DUZERT, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, Mme Sandra LARTIGAU, M. Michel GUILLEMIN, Mme Audrey VERGELY, Mme Carine BROUSTAUT, M. Guillaume SEGUIER, M. Patrice BOUCAU, M. Regis MALARIK, Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Bruno JANOT.

ABSENTS ET EXCUSES : M. Julien RELAUX, M. Vincent MORA, M. Benoît LAMIABLE, Mme Fanny MESPLET, M. Didier ZARZUELO.

POUVOIRS :

M. Julien RELAUX donne pouvoir à M. Grégory RENDE
 M. Vincent MORA donne pouvoir à Mme Marie-Constance LOUBERE-BERTHELON
 M. Benoît LAMIABLE donne pouvoir à Mme Martine ERIDIA
 Mme Fanny MESPLET donne pouvoir à Mme Florence PEYSALLE
 M. Didier ZARZUELO donne pouvoir à Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Alexis ARRAS.

OBJET : RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

VU l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable de la COMMISSION FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE DU 25 JANVIER 2024.

CONSIDÉRANT qu'il est proposé au conseil municipal d'examiner les éléments financiers relatifs au débat sur les orientations budgétaires de la ville de Dax pour l'exercice 2024.

Un rapport sur les orientations budgétaires est remis à chaque conseiller municipal présentant successivement :

- le contexte économique et institutionnel national,
- la situation financière de la ville de Dax au 31 décembre 2023,
- les principales orientations budgétaires pour 2024.

SUR PROPOSITION DE Mme HENAULT Marylène, Adjointe au Maire, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 35 VOIX POUR,

PREND ACTE, par un vote, de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2024 de la ville de Dax et de l'existence du rapport sur les orientations budgétaires 2024 ci-annexé.

**Secrétaire de séance,
Alexis ARRAS.**

**Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
pour copie conforme,**



**Julien DUBOIS
Maire de Dax
Président du Grand Dax**

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »



DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024

Accusé de réception en préfecture
040-21400887-20240206-20240205-3-DE
Date de télétransmission : 07/02/2024
Date de réception préfecture : 07/02/2024



dax.fr

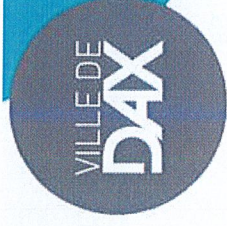
Le Débat sur les Orientations Budgétaires



Il est l'occasion de présenter :

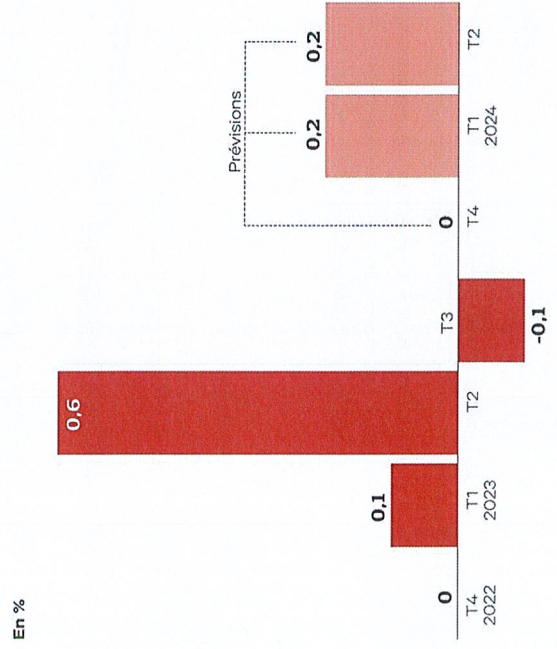
- l'évolution de l'environnement économique et réglementaire
- le contexte financier issu du dernier exercice budgétaire
- les principales orientations du futur budget

Le contexte :



Une croissance faible et une inflation encore élevée mais en recul

Croissance du PIB

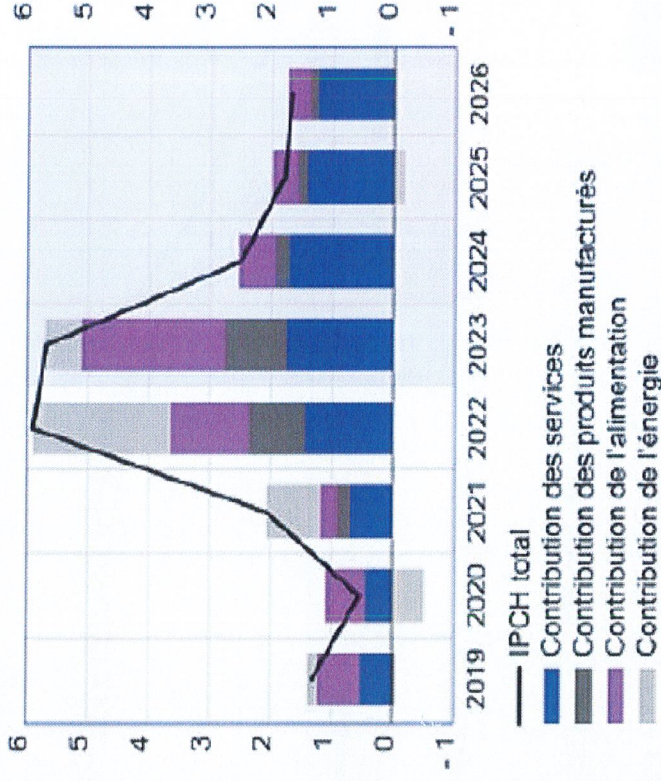


SOURCE : INSEE

Inflation 2023
+4,9%

Indice des prix harmonisé

(croissance annuelle en %, contributions en points de pourcentage)



Sources : Insee jusqu'en 2022, projections Banque de France sur 'fond bleuté'.

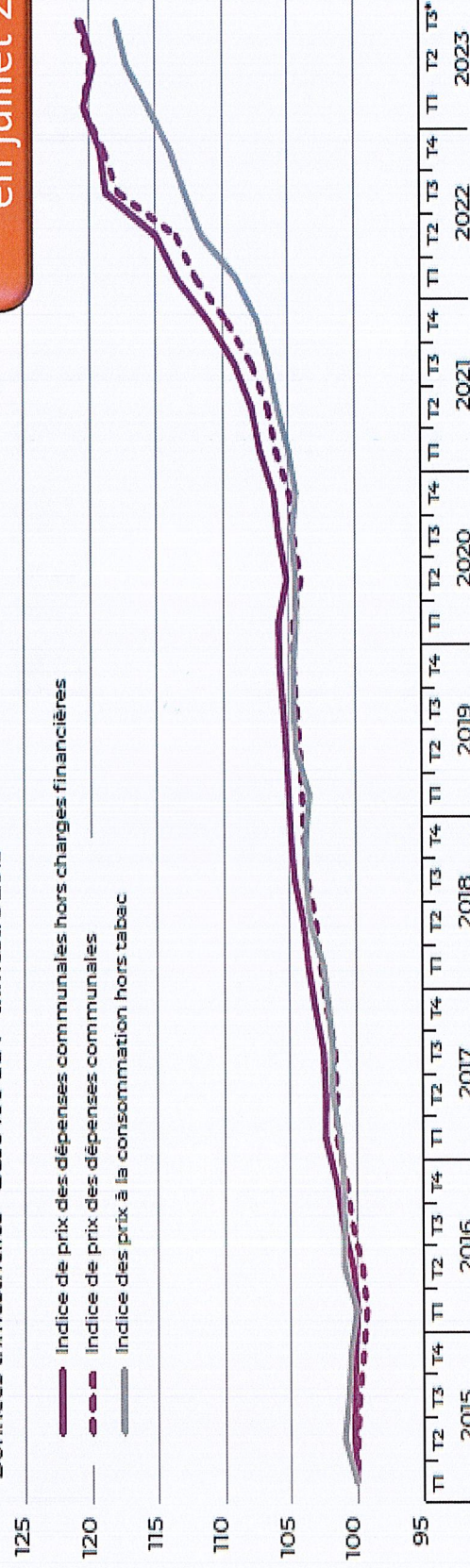
Le contexte :

Des dépenses communales qui restent sensiblement supérieures à l'inflation (énergie, salaires, taux...) :

Indice : +3,5% en juillet 2022 et +1,5% en juillet 2023

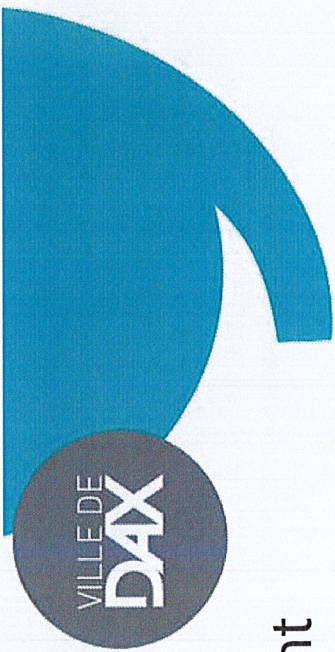
Indice de prix des dépenses communales

Données trimestrielles - Base 100 au 1^{er} trimestre 2015

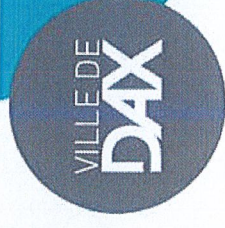


* Estimation sur la base de 54 % des indices mensuels disponibles pour le mois de septembre, les autres indices ont été figés à leur niveau d'août 2023. Les indices trimestriels ont été figés à leur niveau du deuxième trimestre 2023.
Source : indices de prix Insee, calculs La Banque Postale

Selon l'indicateur publié par la Banque Postale et l'AMF, à la fin du 1^{er} semestre 2023, l'indice de prix des dépenses communales progresse bien plus rapidement que l'inflation hors tabac. Cet écart devrait toutefois se réduire avec la stabilisation, voire la baisse, de certains indices, en particulier ceux liés aux dépenses énergétiques.



La loi de finances pour 2024 :



SOUTIEN AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES :

- 320 millions d'euros d'augmentation de la DGF : Cette enveloppe supplémentaire aboutira à ce que 60 % des collectivités voient leurs dotations se maintenir ou augmenter en 2024.
- Maintien en 2024 du bouclier tarifaire permettant de limiter la hausse des tarifs réglementés de l'électricité. Un dispositif auquel sont éligibles les collectivités employant moins de 10 équivalents temps plein (ETP), avec moins de 2 millions d'euros de recettes et ayant contractualisé une puissance inférieure ou égale à 36 kVa.
- Report de la suppression du fonds de soutien au développement des activités périscolaires : Destiné à soutenir financièrement les communes et les intercommunalités compétentes dans le développement des activités périscolaires ce fonds de soutien sera supprimé en 2025.

MESURES POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE :

- Fonds vert : Pour accompagner la mobilisation des collectivités territoriales, le Fonds vert est pérennisé jusqu'en 2027 et renforcé à hauteur de 2,5Md€ dès 2024. Les projets de rénovation énergétique des écoles disposeront d'une enveloppe de 500 millions d'euros pour rénover 2000 écoles dès 2024 et 40 000 écoles d'ici 10 ans.
- Création d'un « fonds climat territorial » : doté de 250 millions d'euros issus du fonds vert dédiés à l'élaboration et la mise en œuvre des PCAET (Plan climat air énergie territorial).
- Budgets verts : la mise en place du budget vert pour les collectivités de plus de 3 500 habitants sera obligatoire au compte administratif 2024. Il reste facultatif pour le budget primitif ainsi que pour les plus petites collectivités.

La loi de finances pour 2024 :

MESURES FISCALES

- Taxe sur les logements vacants : Mise en place d'une compensation par l'Etat au profit des communes et intercommunalités qui percevaient jusqu'à présent la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) et, qui, dans le cadre de la réforme du périmètre des zones tendues, devront abandonner cette ressource. Pour rappel, quand elles entrent dans le périmètre des zones tendues, les communes peuvent instituer la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.
- Suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) : La suppression progressive de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) s'échelonne sur quatre années, abaissant le taux maximal à 0,28 % pour l'année 2024, 0,19 % en 2025, 0,09 % en 2026, puis à 0 en 2027. De plus, la cotisation minimum sur la valeur ajoutée des entreprises est supprimée.
- Neutralisation de l'impact financier de la réforme de l'effort fiscal : le gouvernement appliquera les fractions de corrections à 90 % en 2024, contre 80 % prévu par le PLF pour 2021.
- Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives des locaux d'habitation : Les bases de la taxe foncière augmenteront de 3,9 % en 2024.



Des dépenses maîtrisées et des recettes dynamiques

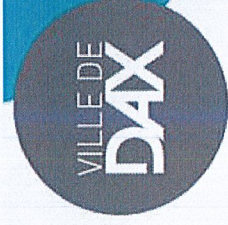
VILLE DE
DAX

Evolution dépenses et recettes réelles

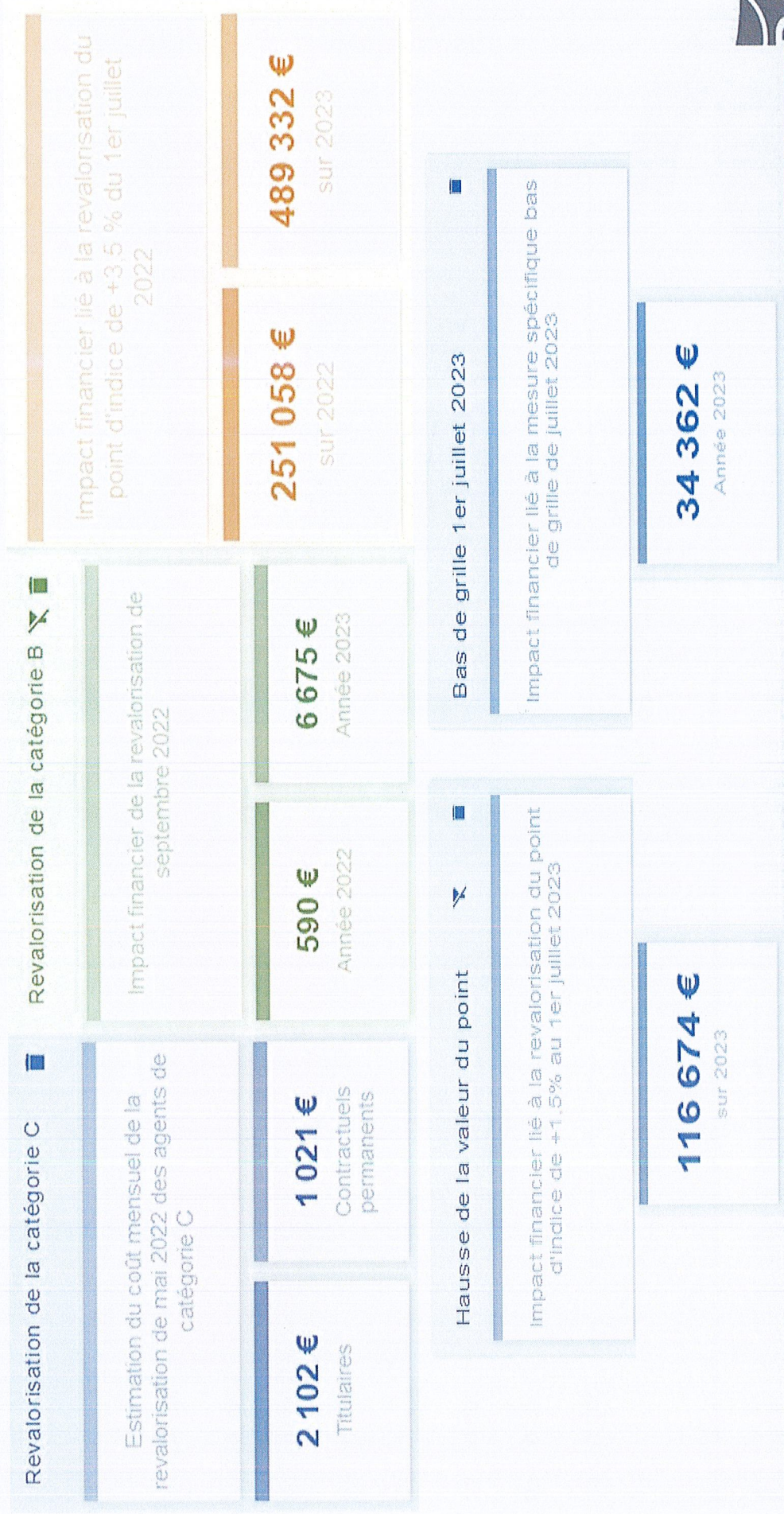


- Des dépenses de fonctionnement en hausse de 4,1% soit moins que l'inflation (+1,2 M€) avec la hausse des charges de personnel (+0,6 M€), en raison des mesures de revalorisations nationales, et la hausse du prix du gaz, des carburants et de l'électricité (+0,5 M€)
- Progression des recettes de 9,9% (+3,4 M€ dont 1,2 M€ de recettes exceptionnelles), notamment suite à la revalorisation nationale des bases de +7,1%

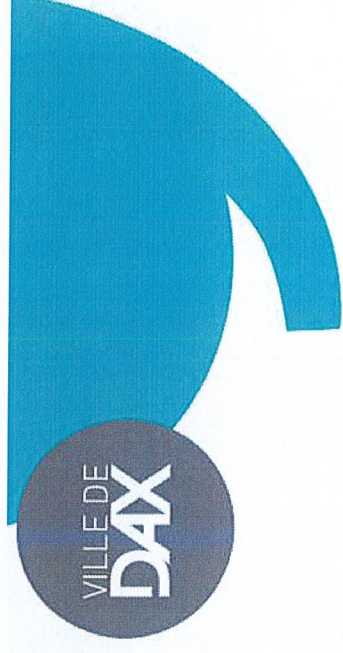
Focus sur le personnel



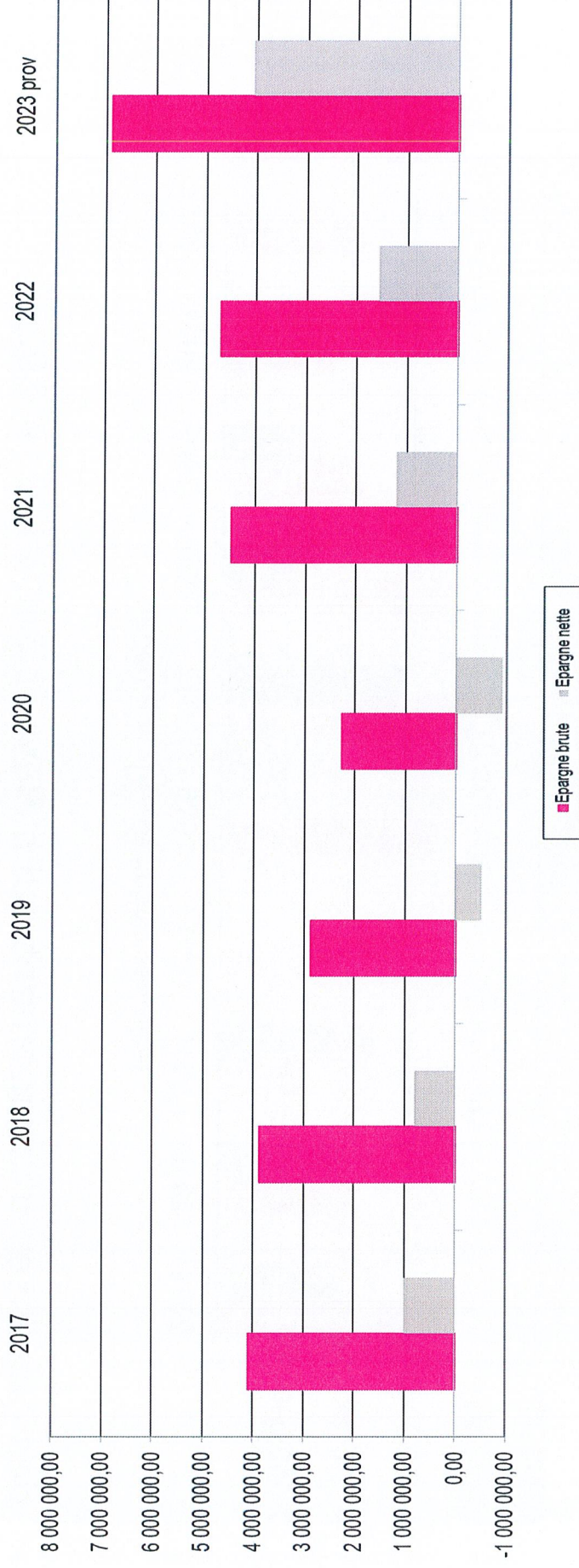
Coût des mesures nationales pour 2023 : +408 K€ (+257 K€ mesures 2022 en année pleine, +151 K€ mesures 2023)



Le redressement de l'épargne se poursuit

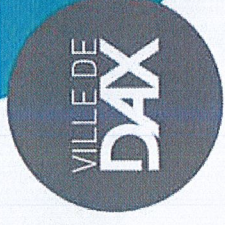


Evolution de l'épargne

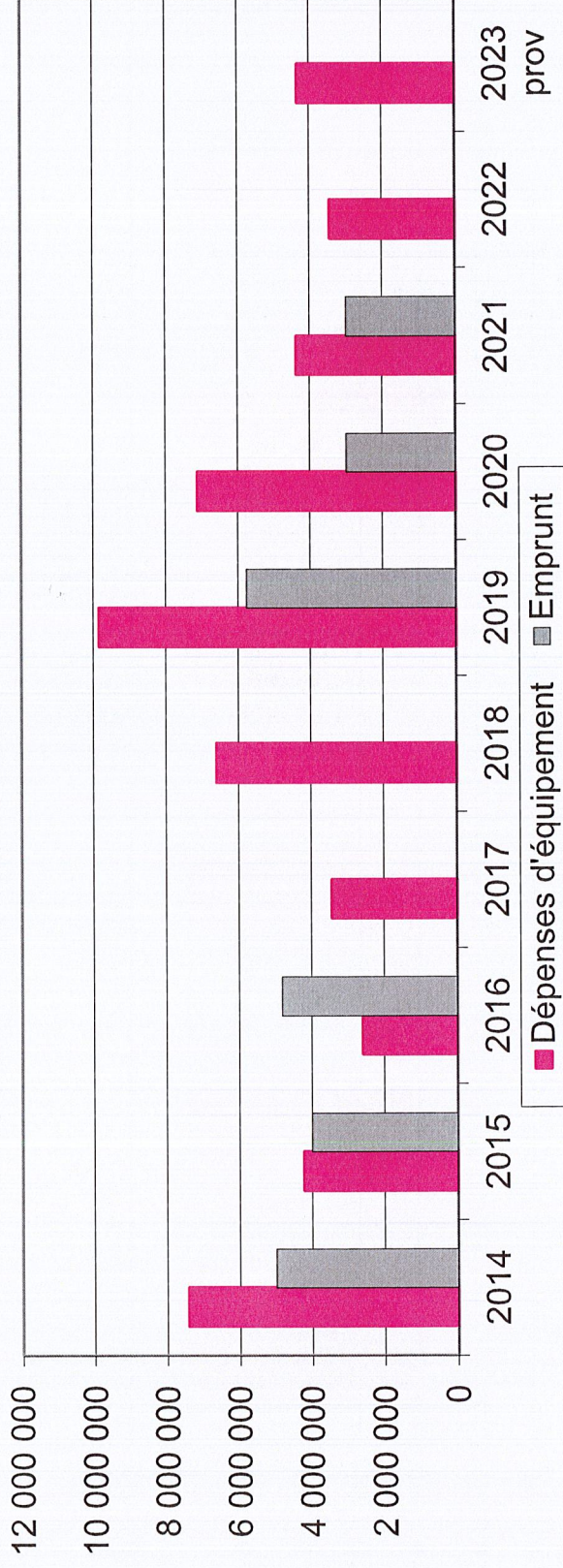


- 6,9 M€ d'épargne brute en 2023 (dont 1,2 M€ de recettes exceptionnelles), contre 4,4 M€ en 2022
- 4,1 M€ d'épargne nette en 2023 contre 1,6 M€ en 2022

Des investissements financés sans emprunt en 2023



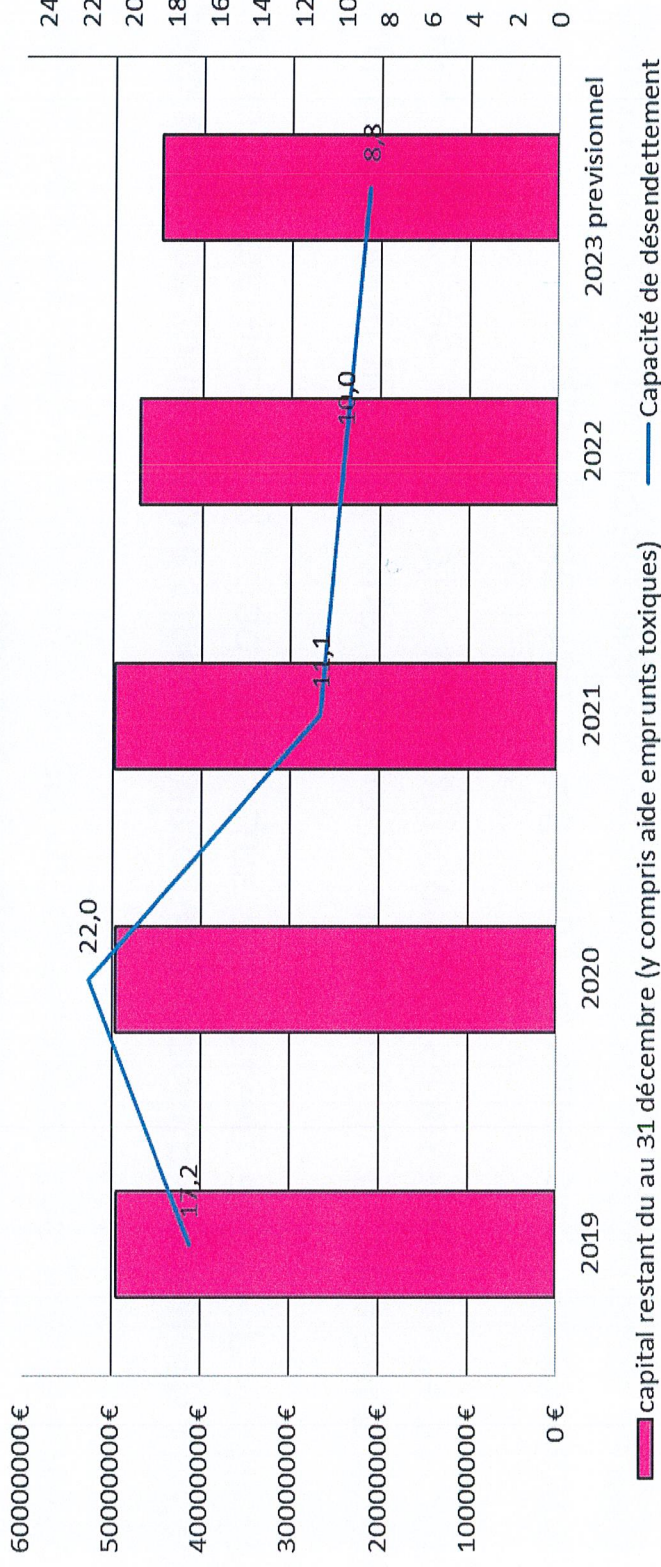
DEPENSES D'EQUIPEMENT ET RECOURS A L'EMPRUNT
(Budget principal, hors emprunts de refinancement)



- des dépenses d'équipement qui s'élèvent à 4,3 M€ en 2023
- Pas de recours à l'emprunt

Une nouvelle baisse de l'endettement

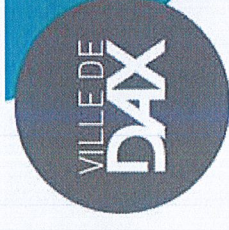
Encours de dette budget principal au 31 décembre (y compris fonds de soutien emprunts à risque) et capacité de désendettement



- Une dette qui a diminué de 5 M€ depuis le début du mandat (-10%)
- Une capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) qui passe de 10 années à 8,8 ans



Orientations budgétaires 2024



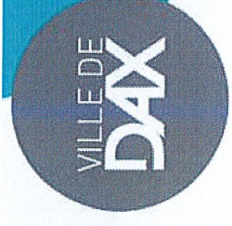
La ville doit continuer à faire face à la hausse des coûts de personnel, liée aux mesures nationales de **revalorisation du traitement des agents publics**, ainsi qu'à la hausse massive des **coûts de l'énergie** et des **taux d'intérêts**.

Pour cela, des **mesures de sobriété** ont été prises dès 2023, tant sur le plan énergétique que sur le fonctionnement courant et seront poursuivies en 2024.

L'épargne dégagée devra être suffisante pour faire face au remboursement de la dette et **permettre d'investir en ayant recours à l'emprunt de façon modérée**.

Conformément aux préconisations de la Chambre Régionale des comptes, l'objectif reste de poursuivre la **démarche de désendettement durable**, afin de retrouver un niveau d'endettement plus soutenable.

Orientations budgétaires 2024



Cette démarche financière responsable ne doit cependant pas freiner la mise en œuvre du projet de développement pour la ville de Dax.

Ainsi, de nouvelles actions seront mises en œuvre en 2024 :

- En matière de rénovation du centre-ville : outre la poursuite par l'agglomération de la rénovation du plateau piétonnier, un travail sur l'embellissement des rues interviendra avec notamment la poursuite des études sur la place Camille Bouvet.
- En matière d'animation : un nouveau festival fera son apparition au printemps, le festival « Têtes en l'air ».
- En matière de sécurité : de nouvelles caméras de vidéoprotection seront déployées.
- En matière de patrimoine : les travaux des arènes et de la bibliothèque se poursuivront et ceux de la basilique antique et du deck de l'Adour seront réalisés.
- En matière de développement durable : davantage d'éclairages publics seront renouvelés (éclairage LED) et des études énergétiques des bâtiments scolaires seront lancées.

Orientations budgétaires 2024



Les dépenses de fonctionnement :

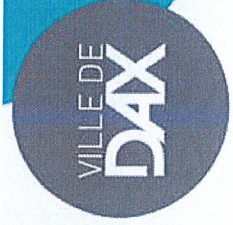
Les dépenses réelles de fonctionnement sont attendues en hausse de 0,9 M€ (+3 %) de BP à BP.

Les charges de personnel sont attendues en hausse de 0,8 M€ (+4,9 %) par rapport au BP 2023 (+4,1 % par rapport au réalisé 2023), en lien avec :

- Le GVT (+200 K€)
- L'impact en année pleine de la hausse du point d'indice de juillet 2023 (+1,5 %) non prévue au budget primitif et revalorisation de 5 points d'indice de l'ensemble des agents au 1^{er} janvier 2024 (+315 K€)
- Augmentation de 1 point des cotisations patronales (+82 K€)
- Le coût des assurances statutaires (+36 K€)

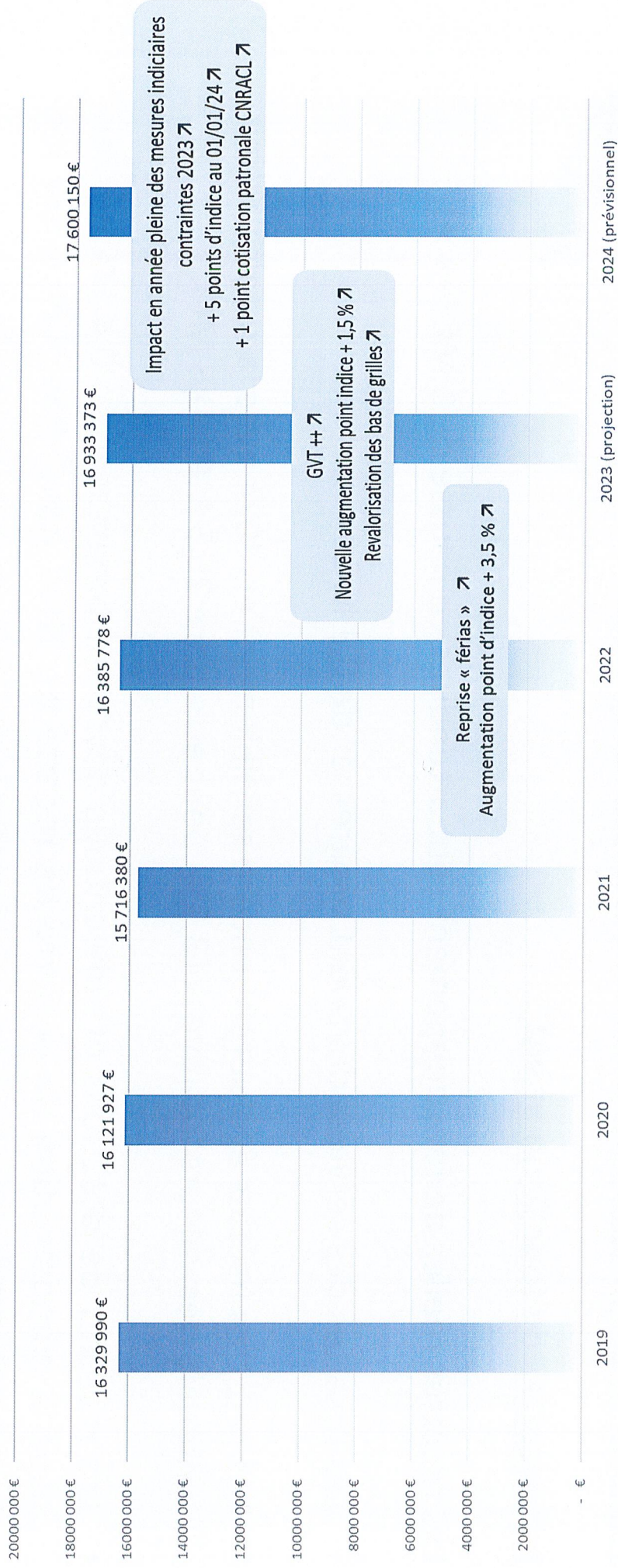
Les charges de fonctionnement courant sont attendues en hausse de 0,2 M€ (+1,9 %) avec notamment un doublement du coût des assurances (+0,2 M€) et une hausse du coût des repas des cantines (+0,1 M€).

Orientations budgétaires 2024



Focus sur le personnel :

EVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE (BUDGET PRINCIPAL) - CHAPITRE 012



Orientations budgétaires 2024

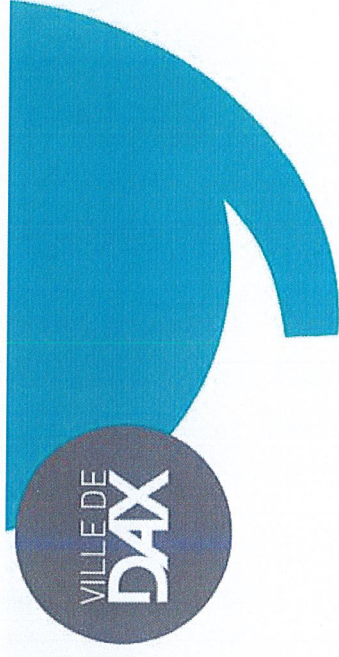


Les recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles de fonctionnement sont attendues en hausse de 1 M€ (+3 %).

- Les recettes des services devraient progresser de 0,3 M€.
- Les recettes fiscales évolueront encore sensiblement en 2024 avec la revalorisation nationale des valeurs locatives (+3,9%) pour atteindre 26,5 M€ (+0,6 M€).
- Les recettes de dotations et subventions devraient progresser de 0,4 M€ en lien avec la compensation de la perte de recette de THLV (taxe d'habitation sur les locaux vacants).

Orientations budgétaires 2024



Evolution de l'épargne brute (C.A.F. brute)

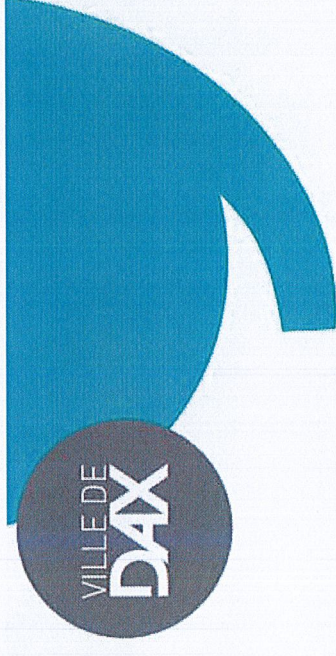


Les perspectives financières montrent une légère hausse de l'épargne brute prévisionnelle du budget principal en 2024 (+80 K€ par rapport au BP 2023), hors résultats antérieurs.

Orientations budgétaires 2024

8,1 M€ d'investissements sur le budget principal dont :

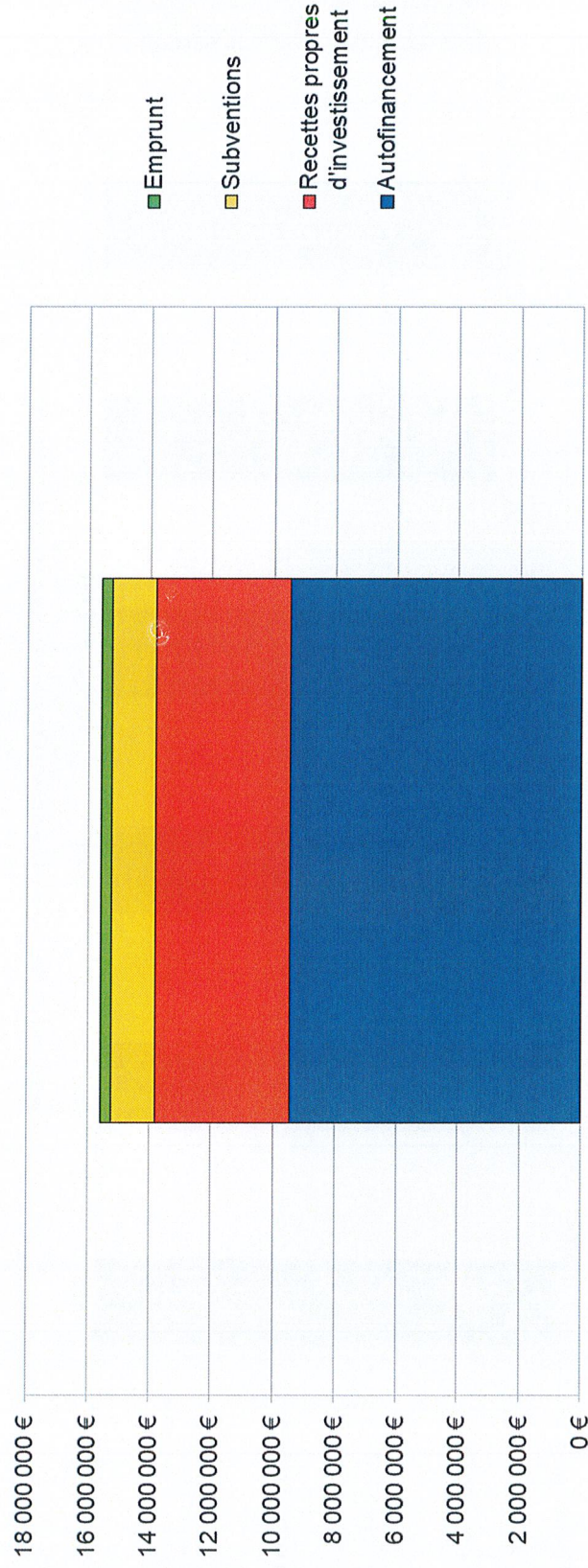
- Bibliothèque municipale : 1 M€ pour l'achèvement des travaux en 2024.
- Stade rugby Maurice Boyau : 0,6 M€ pour l'installation de vestiaires et la réfection de l'esplanade à l'arrière de la tribune d'honneur.
- Entretien du patrimoine bâti de la ville : 2,2 M€ dont 0,3 M€ pour les écoles, 0,9 M€ pour les arènes, 0,3 M€ pour la préservation de la basilique antique et 0,6 M€ pour la rénovation du balcon de l'Adour...
- Rénovation urbaine : 1,5 M€ avec la poursuite de la rénovation de l'éclairage public (0,2 M€), la plantations d'arbres, le fleurissement du centre ville (0,1 M€), la poursuite du projet de transformation du marché couvert (0,4 M€), l'aménagement de la place Thiers (0,2 M€)...
- Sécurité : 0,1 M€



Orientations budgétaires 2024

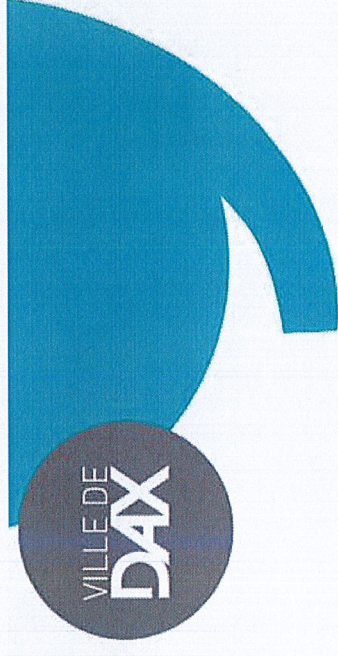


Financement de la section d'investissement 2024

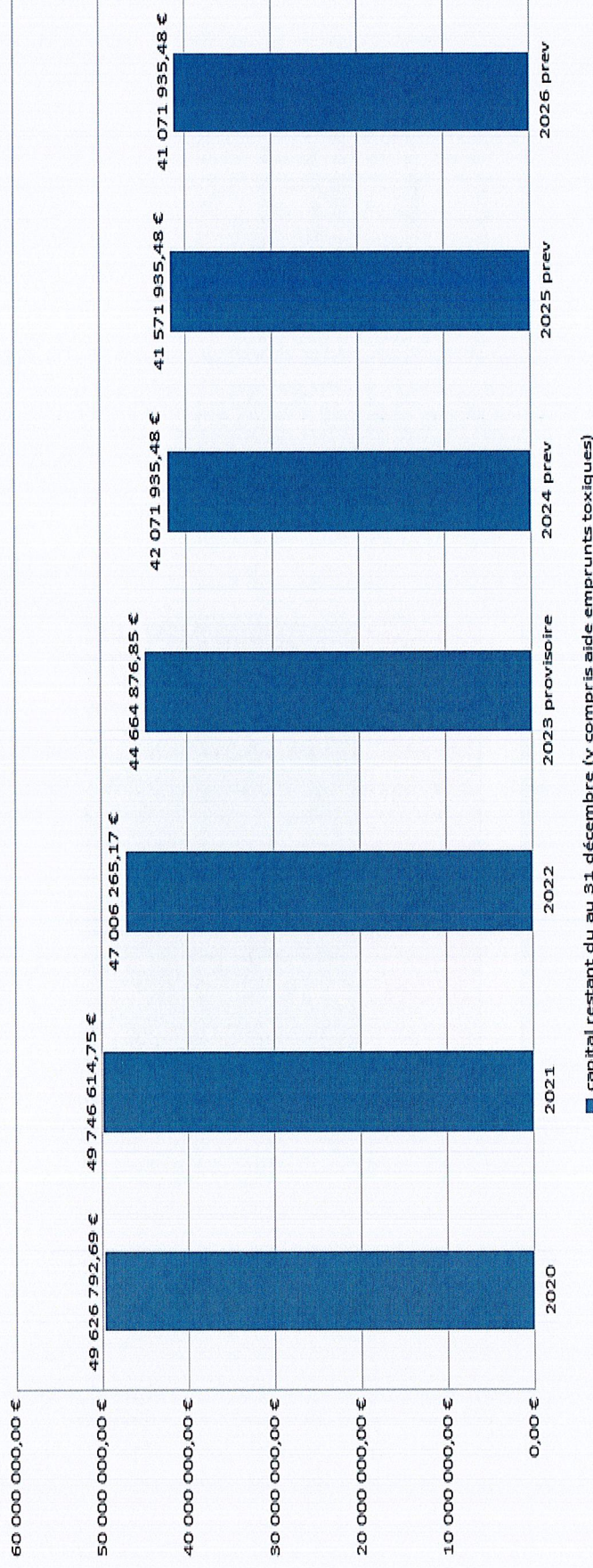


Il est envisagé un emprunt à hauteur de 0,3 M€ en 2024 contre un remboursement de 2,9 M€, afin de poursuivre le cycle de désendettement (-2,6 M€).

Orientations budgétaires 2024



Objectif de désendettement 2023-2026



En 2024, le désendettement est envisagé à hauteur de -2,6 M€. L'objectif pour les années suivantes est a minima de -500 000 € par an pour atteindre une baisse cumulée de 8,6 M€ depuis 2020.

Orientations budgétaires 2024



VILLE DE
DAX

Le **budget annexe des fêtes** : Pour 2024, l'objectif est d'atteindre l'équilibre sans subvention du budget principal. Cet objectif pourra être atteint grâce à la maîtrise des coûts d'organisation des fêtes et l'optimisation des recettes.

Le **budget annexe des activités assujetties à la TVA** : Ce budget s'équilibre en fonctionnement par ses propres ressources et couvre le remboursement des emprunts.

Le **budget annexe du stationnement** : Ce budget s'équilibre en fonctionnement par ses propres ressources et couvre le remboursement des emprunts. Des travaux de réaménagement des accès au parking Chanzy seront réalisés.

Orientations budgétaires 2024



Le **budget annexe des boues et eau thermale** : ces deux budgets, particulièrement touchés par la crise sanitaire en 2020 et 2021, ont nécessité une actualisation des tarifs de vente de l'eau thermale et des boues en 2023 et 2024 de manière à pérenniser l'activité.



Orientations budgétaires 2024

Ce qu'il faut retenir

Maîtriser l'équilibre des budgets et faire face aux dépenses subies du fait de l'inflation et des mesures nationales.

Ne pas augmenter les taux de fiscalité de la commune pour préserver le contribuable **pour la cinquième année consécutive**.

Poursuivre les **investissements nécessaires** à la sauvegarde des équipements municipaux et les **actions du projet de mandat** pour dynamiser l'attractivité de la ville.

Investir de façon **raisonnée et pertinente**, afin de poursuivre le **cycle de désendettement**.

